

## WBI : Appels à projets: Cofinancement de projets dans le cadre de la coopération bilatérale indirecte

### Objectifs

L'édition 2021 de l'Appel à projets relatif au programme de cofinancement de projets de partenariat pour le développement durable encourage, à titre préférentiel, les acteurs de la coopération de Wallonie-Bruxelles à présenter des projets qui tiennent compte des problématiques liées à la pandémie du COVID 19 dans les pays partenaires affectés, quel que soit le domaine d'intervention envisagé: le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République Démocratique du Congo, Haïti, le Maroc, la Palestine, le Rwanda et le Sénégal, ainsi que, en leur titre de pays de « coopération-pilote », la Guinée et la Tunisie.

Soumission : 29 juin 2021

Durée : la durée du projet présenté, de 12 mois minimum, est prévue sur 36 mois maximum

Porteur(s) : Haute Ecole

### Conditions d'éligibilité

Etre un établissement d'enseignement supérieur de plein exercice membre de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

Plus d'informations sur le site officiel.

### Mots-clés

Covid Environnement et efficacité des ressources

### Contacts SynHERA

- Cédric BISTER (bister.c@synhera.be)

### Budget

La limite maximale par projet présenté est de 90.000€.

Un même demandeur peut présenter plusieurs projets à concurrence d'un montant cumulé de 150.000€.

Plusieurs projets peuvent être sélectionnés.

La participation de WBI au financement du projet est de maximum 90% du budget total accepté.

Le projet bénéficie d'un financement sur fonds propres du demandeur à hauteur de minimum 10% du budget total accepté.

### Bailleur de fonds

- **WBI**

### Propriété intellectuelle

- **Haute Ecole**

### Critères de sélection

- le projet porte sur au moins une des 169 cibles des 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) adoptés le 25 septembre 2015 par les Etats membres de l'Organisation des Nations unies.
    - le projet relève d'une initiative conjointe entre le demandeur et ses partenaires du Sud.
  - les activités du projet sont présentées de manière détaillée et sont liées à la réalisation des objectifs du projet.
    - la durabilité financière et technique du projet est exposée.
    - le projet promeut l'égalité des genres.
  - le projet ne contrevient pas aux principes d'action suivants :
    - Solidarité intergénérationnelle ;
    - Création d'activités génératrices de richesse ;
    - Justice sociale ;
  - Prise en compte des conséquences économiques, sociales et environnementales du projet ;
  - Principe de précaution vis-à-vis des risques de dommage pour le partenaire local ;
  - Participation au projet de tous les intervenants concernés, au Nord et au Sud, avec appropriation des processus par les partenaires du Sud ;
  - Respect de la dimension culturelle du développement ;
- Partenariat fondé sur l'échange, la concertation et la réciprocité, dans le respect des priorités établies par le partenaire du Sud quant à ses besoins.